

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TAILLECOURT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de Monsieur KLEIN Didier, Maire.

Etaient présents

M. KLEIN, Mme FAIVRE PIERRET, M. SIDAN, M. PLUCHE, M. BARRÉ,
M. FLENET, M. LAHSOK, Mme OLLIER, Mme RICHARD,
Mme SCHOULLER, Mme VILLA

Etaient représentés, procuration donnée :

M. JAUX, *pouvoir à M. LAHSOK*
Mme VARGA, *pouvoir à Mme RICHARD,*

Etaient absents non excusés

Secrétaire de séance : M. BARRÉ

Président de séance : M. KLEIN

Il a été prononcé, conformément à l'article L.121.18 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur BARRÉ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2019

Ordre du jour :

- Elaboration du PLU -- suivi du dossier et mise en enquête publique
- Tarifs communaux – année 2020
- Décision modificative,
- Divers,

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019.

DELIBERATION N°2019-12-01

**ARRET DU PROJET DE PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION
- COMPLETE LA DELIBERATION DU 09.07.2019**

Le conseil municipal :

- se prononce en faveur de l'intégration au PLU du contenu modernisé du PLU et ainsi de rendre applicable au PLU les articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,
- autorise Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique et à signer tous les documents s'y afférant.

Vote : Oui à l'unanimité

DELIBERATION N°2019-12-02 **TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2020**

Le Maire propose de revoir les prix de location communale pour l'année 2020. Après discussion il est décidé d'appliquer une augmentation de 2% pour certaines prestations proposées par la commune.

L'ensemble des propositions est proposé au vote selon le tableau suivant :

Location salle Mairie et Ferme

- Utilisation ponctuelle le midi (samedi ou dimanche)
par les habitants..... 45.00 €
- Location aux associations et /ou intervenants extérieurs
par mois (mairie ou ferme) 46.00 €
- Forfait nettoyage si constatations..... 38.00 €

Local de distillation par journée d'utilisation

- Habitants de Taillecourt..... 28.00 €
- Extérieurs à la commune..... 61.00 €

Concessions cimetière

- Concession trentenaire dans cimetière..... 192.00 €
- Concession cinquantenaire dans cimetière 243.00 €
- Concession perpétuelle dans cimetière 394.00 €
- Case Columbarium trentenaire 876.00 €
- Case Columbarium commune..... 427.00 €

Aires de Ventes ambulantes (entrée village RD 437, place du souvenir)

- Vente ponctuelle d'une journée 53.00 €
- Vente hebdomadaire (1 à 3 heures) pour un mois 44.00 €

Mise à disposition du camion pour évacuer les déchets verts en déchetterie

*Exemple si deux voyages en déchetterie et 650 kg de déchets vers déposés (ticket de pesée)
 $(2 * 12 \text{ €}) + (0.650 * 60 \text{ €}) = 63 \text{ € de facturé}$*

- Camion : prix à chaque voyage..... 12.00 €
- Tarif de la tonne déposée en déchetterie (tarif de PMA)..... 60.00 €

Travaux en Mairie

- Photocopie ou impression NB par page A4 (photocopie gratuite
pour demande de documents administratifs max 3) 0.25 €
- Photocopie couleur (la page A4) 1.00 €
- Photocopie NB pour association de la commune 0.08 €
- Photocopie couleur pour association de la commune..... 0.50 €
- Envoi de fax : l'envoi : 0.25 €
- + chaque page envoyée : 0.25 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal sur ces propositions et leurs mises en place au 1^{er} janvier 2020.

DELIBERATION N°2019-12-03
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL - ECLAT

Le rectorat a proposé une adhésion à un Espace Numérique de Travail ECLAT 1^{er} degré pour l'école de Taillecourt.

L'école a été consultée et les enseignants ont donné leur accord, cet ENT sera mis à disposition des élèves et des enseignants.

Coût pour la commune : 30 € + 0.50 € par élève et par an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Vote : Oui à l'unanimité